

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-826

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2019-826

Floirac - Renouvellement urbain du quartier Dravemont - Convention pour l'animation et le fonctionnement de la Maison des Initiatives 2019-2022 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison des Initiatives a été installée dans le quartier de Dravemont en 2016 et ouverte au public en avril 2017.

Elle est régie par une convention de partenariat entre la ville de Floirac, Bordeaux Métropole, Aquitanis et le Groupement d'intérêt public « Grand projet des villes Rive droite » (GIP GPV) signée en 2016.

La Maison des initiatives remplit trois fonctions principales indiquées dans la convention précitée : la fonction d'information et de lieu ressource sur le projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont ; la fonction de soutien aux initiatives citoyennes et à l'animation du quartier ; la fonction de soutien à l'emploi et à la création d'entreprises dans les quartiers en politique de la ville liée notamment à la démarche de « Social lab » menée à l'échelle de la rive droite.

Ces trois fonctions sont intégrées au même niveau dans la Maison des initiatives, d'où le choix d'un portage partenarial permettant la mise en réseau et la complémentarité des acteurs œuvrant dans ces différents champs.

Initialement installée sur le « square Allende », dans un modulaire mis à disposition par le bailleur Aquitanis, elle a été amenée à se déplacer en 2019 en raison du démarrage des travaux de réaménagement de cet espace.

La Maison des initiatives est ainsi temporairement installée dans un local vacant de la galerie commerciale de Dravemont appartenant à Bordeaux Métropole, et sera à terme accueillie dans un bâtiment neuf implanté à proximité de la station de tramway, sur un espace situé entre l'avenue Allende et la rue Jules Verne.

La convention signée en 2016 entre la ville de Floirac, Bordeaux Métropole, Aquitanis et le GIP GPV prévoyait la mise à disposition par Aquitanis de la structure jusqu'au 31 décembre 2018.

Les quatre partenaires précités souhaitent donc s'engager dans une nouvelle convention pour la période 2019-2022.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de gouvernance et de fonctionnement partagées de la Maison des initiatives pour la période 2019-2022 et d'indiquer les participations financières

des parties.

Concernant les dépenses de fonctionnement, cette nouvelle convention prolonge les engagements qui étaient inscrits dans la précédente convention, à savoir :

Pour Bordeaux Métropole :

- le financement d'un poste d'animateur, dont le temps est partagé entre la Maison des initiatives de Dravemont et la Maison du projet de Cenon afin de couvrir l'ensemble du périmètre du projet de renouvellement urbain Palmer – Saraillère - 8 mai 45 - Dravemont,
- la prise en charge de l'ensemble des supports de communication : habillage extérieur, panneaux d'information, plaquettes... conformément à la charte graphique de Bordeaux Métropole dédiée au renouvellement urbain.

Pour la ville de Floirac :

- la mobilisation d'ingénierie autour de la participation citoyenne, de l'animation, de la médiation,
- le financement des fluides, des fournitures et des petits équipements nécessaires au fonctionnement du local.

Pour Aquitanis :

- le soutien aux actions et projets d'animation menés dans le domaine de l'accompagnement des habitants dans la mutation urbaine de leur quartier,
- la mobilisation du public (porte à porte, affichage...) et du personnel d'Aquitannis sur les manifestations ou temps conviviaux.

Pour le GIP-GPV :

- la mise à disposition de la cheffe de projet CitésLab à raison d'une demi-journée par semaine pour assurer l'accueil des porteurs de projet et habitants du quartier souhaitant développer un projet entrepreneurial,
- la coordination d'un programme d'animations et d'événements autour de l'entrepreneuriat, de la création d'activité, du développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que la promotion de ce lieu auprès de réseaux économiques afin qu'ils soient présents sur le quartier de Dravemont.

Concernant les dépenses d'investissement, Bordeaux Métropole portera la maîtrise d'ouvrage de la construction de la nouvelle structure située sur l'avenue Allende (frais de conception, de construction et aménagement intérieur du module). La ville de Floirac portera la maîtrise d'ouvrage et co-financera à parité avec Bordeaux Métropole les travaux pour le relogement provisoire de la Maison des initiatives dans la galerie commerciale.

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la convention cadre du Contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2016.809 du 16 décembre 2016 approuvant la convention pour l'aménagement et l'animation de la maison du projet pour le renouvellement urbain de Dravemont appelée « Maison des initiatives »,

CONSIDERANT l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain de Dravemont de disposer pendant toute la durée de l'opération d'un lieu ressource sur le quartier appelé « Maison des initiatives » et d'en répartir les coûts entre les parties prenantes de la convention selon les modalités proposées,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-annexé et son volet budgétaire,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document élaboré en application de celle-ci.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2019	

CONVENTION 2019-2022 POUR L'ANIMATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES INITIATIVES DE DRAVEMONT

ENTRE La VILLE DE FLOIRAC, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU,
autorisé par la délibération n° en date du 18 décembre 2019 reçue en préfecture
le
Ci après désignée « la Ville »,

BORDEAUX METROPOLE, représentée par son Président, Monsieur Patrick BOBET, autorisé par
délibération du Conseil métropolitain n° en date du 20 décembre 2019 reçue en
Préfecture le
Ci après désignée « la Métropole »,

AQUITANIS, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Luc GORCE dûment habilité à cet
effet, agissant en qualité de Directeur Général, désigné à ces fonctions suivant délibération du Conseil
d'administration en date du 17/10/2018
Ci après désignée « Aquitanis »,

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DU GRAND PROJET DES VILLES RIVE DROITE, représenté
par son Président, Monsieur Jean TOUZEAU, autorisé par délibération n° 2019-13 en date du 8 octobre
2019
Ci après désigné « GIP-GPV »,

PREAMBULE

La Maison des Initiatives a été installée dans le quartier de Dravemont en 2016 dans une structure modulaire mise à disposition par le bailleur Aquitanis.

Elle est ouverte au public depuis le mois d'avril 2017.

La Maison des Initiatives fait partie d'un ensemble de structures déployées sur le territoire de la Rive Droite, dans l'objectif de développer des espaces de proximité pluriels, permettant de capter des publics diversifiés, des énergies habitantes, et d'encourager des initiatives citoyennes et entrepreneuriales dans les quartiers en politique de la ville et plus particulièrement ceux concernés par un projet de renouvellement urbain.

Plus spécifiquement sur Dravemont, l'objectif initial était également de réinvestir l'espace public central du quartier, le « square Allende », et de tester des programmations et des usages sur cet espace dans l'attente de l'élaboration du projet de renouvellement urbain et des premières actions opérationnelles. C'est pourquoi la Maison des Initiatives a été installée provisoirement sur cet espace dans l'attente de son réaménagement définitif.

La construction de ce premier modulaire a mobilisé un chantier formation ainsi que des chantiers participatifs avec les habitants.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, le réaménagement du square Allende est une des premières actions opérationnelles à s'enclencher dès 2019. Par conséquent, le déplacement de la Maison des Initiatives a été acté. Le nouvel emplacement retenu se situe à proximité de la station de tramway, sur le côté Est de l'avenue Salvador Allende.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'installation de la Maison des Initiatives de Dravemont en 2016 a donné lieu à la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Floirac, Bordeaux Métropole, Aquitanis et le Groupement d'intérêt public Grand projet des villes (GIP GPV) Rive Droite.

Cette convention prévoyait la mise à disposition par Aquitanis de la structure jusqu'au 31 décembre 2018.

Les quatre partenaires pré-cités souhaitent renouveler cette convention pour la période 2019-2022 dans le cadre de la nouvelle implantation de la Maison des Initiatives.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de gouvernance et de fonctionnement partagées de la Maison des Initiatives pour la période 2019-2022 et d'indiquer les participations financières des parties.

ARTICLE 2 – MISSIONS DE LA MAISON DES INITIATIVES

La Maison des initiatives est dédiée à la société civile et à toute personne ou collectif désireux de porter un projet permettant de développer son activité économique et/ou s'inscrivant dans la transformation du quartier. Il s'agit d'un lieu singulier, partagé et foisonné qui permettra de répondre (sans hiérarchie) aux trois missions décrites ci-dessous.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, les quatre signataires de la présente convention s'entendent sur l'intérêt de mobiliser leur ingénierie au sein d'une équipe projet s'élargissant suivant les thématiques à une pluralité d'acteurs locaux (institutionnels, associatifs...).

1/ Missions liées à la transformation urbaine du quartier : “maison du projet”

La Maison des Initiatives est un lieu d'accueil permanent dédié au projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont.

Sur toute la durée de ce projet et aux différentes étapes qui le composent, ses missions sont :

- De permettre de co-construire le projet urbain avec les habitants, membres de la société civile et partenaires de terrain investis dans la vie du secteur ;
- De recueillir dans un même espace les idées et les propositions d'évolution urbaine, afin de localiser et enrichir in situ la réflexion sur le projet, sa programmation et sa conception ;
- De communiquer, informer et réunir les conditions pour une meilleure appropriation par les habitants et les usagers du quartier du projet de renouvellement urbain et des différentes opérations publiques et privées qui le composent ;
- De permettre aux partenaires institutionnels de même qu'à l'ensemble des prestataires amenés à travailler ou participer à l'élaboration du projet de renouvellement urbain de travailler sur place, de s'y réunir et d'être ainsi davantage en relation avec le lieu et ceux à qui le projet s'adresse.

Ces missions sont principalement animées par :

- Bordeaux Métropole au titre du pilotage du projet de renouvellement urbain,
- La ville de Floirac au titre de sa politique en faveur du développement de la démocratie participative et des démarches citoyennes,
- Aquitanis, propriétaire et gestionnaire de l'ensemble des logements conventionnés du quartier et acteur majeur du projet de renouvellement urbain.

Elles prennent appui sur des partenariats, notamment avec le Conseil citoyen de Floirac Dravemont, instance créée par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, et dont l'objet est de prendre part aux décisions et réflexions menées dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

2/ Missions liées au développement de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de l'insertion des habitants

La Maison des Initiatives a pour objectif de :

- Soutenir la création d'activités économiques et l'entrepreneuriat

La Maison des Initiatives s'inscrit dans le projet Social Lab qui vise à soutenir la création d'activités économiques et l'entrepreneuriat dans les territoires en politique de la ville.

La Maison des Initiatives accueille ainsi les permanences du réseau Social Lab et œuvre pour donner une visibilité forte au réseau d'entrepreneuriat dans les quartiers.

Elle peut autant que de besoin réunir les acteurs économiques du secteur et les porteurs de nouveaux projets économiques.

- Soutenir l'emploi, la formation, l'insertion par l'activité économique

- Soutien aux démarches liées au retour à l'emploi ou au premier emploi.
- Orientation vers les acteurs spécialisés de l'emploi et de la formation
- Mobilisation du réseau des intermédiaires de l'emploi (PLIE, Mission Locale, Pôle Emploi...)
- Mobilisation des acteurs

Ces missions sont principalement animées par :

1. Le GIP GPV Rive Droite au titre de l'animation du projet Social Lab et de la mise en réseau des acteurs du développement économique
2. La ville de Floirac au titre de ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion et notamment via la Fabrique citoyenne
3. Aquitanis au titre de son action d'accompagnement social spécifique en faveur de l'emploi et de l'insertion qui se traduit notamment :
 - par la mise en place d'actions partenariales et pérennes telles qu'une convention annuelle avec l'association sport emploi pour favoriser l'insertion d'un public en difficulté, le sport étant un des leviers conduisant à la mobilisation des compétences.
 - par le repérage et l'orientation d'un public ciblé lors des permanences Aquitanis vers les structures adaptée.
 - par le biais de chantiers d'insertion social ou éducatifs au profit de jeunes adultes et/ou mineurs afin d'expérimenter une première mise au travail.

Elles associent d'autres partenaires, notamment les structures partenaires du réseau Social Lab telles que :

- La Caisse sociale de développement local (CSDL), proposant un accompagnement par une équipe de professionnels de projets de développement économique ou auto-entrepreneuriat et par des prêts à faibles taux. Elle répond à des besoins de formation, de mobilité, de logement et de santé.
- Hauts de Garonne Développement, agence de développement économique de la Rive Droite, favorisant le développement d'entreprise, la découverte des métiers, la création d'entreprise et le renforcement du réseau professionnel ;
- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), association avec divers domaines de pratiques et d'interventions autour de l'égalité des droits, par l'intermédiaire de temps d'information juridique et d'accès au droit, et aussi d'accompagnement à l'emploi et à la création d'entreprise.
-

3/ Missions liées aux objectifs de remobilisation du lien social et d'appui aux initiatives citoyennes

La Maison des Initiatives est un espace d'échanges et d'impulsion de projets répondant aux besoins des habitants.

Ces actions peuvent concerner des thématiques diverses telles que :

- La mobilité
- Le développement durable, la végétalisation du quartier, les démarches éco-citoyennes
- L'animation de l'espace public
- L'alimentation, la santé
- L'accès à la culture
- La parentalité, l'éducation
- L'accès aux droits et au numérique.

La Maison des Initiatives facilite la mise en place de réseaux et de partenariats autour de ces projets. Elle participe à la visibilité des acteurs du territoire : institutions (notamment Bordeaux Métropole, ville de Floirac, Aquitanis, GIP-GPV), partenaires associatifs et porteurs de projet habitants.

Parmi les partenaires associatifs d'ores et déjà impliqués dans des actions sur les thématiques ci-dessus :

- L'association UNIRE, fusion des deux centres sociaux du Haut et du Bas Floirac, partenaire fort sur le territoire en matière d'animation et de lien social,
- L'Association de la jeunesse des hauts de garonne (AJHaG), proposant des permanences à la Maison des Initiatives afin d'offrir un lieu d'accueil et de rencontres avec les jeunes,
- Le Conseil citoyen, instance créée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2001, au travers de diverses actions menées sur le quartier telles que : organisation des "cafés citoyens", accompagnement et sensibilisation des habitants lors des différentes concertations menées dans le cadre du Renouvellement urbain, participation aux Comités techniques, animation d'ateliers sur la biodiversité, etc.
- VRAC, association favorisant l'accès à une alimentation de qualité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville par l'intermédiaire de groupements d'achats.
- Vélocité, association œuvrant au développement des mobilités deux-roues, qui développe sur la rive droite des ateliers de réparation de cycles proposés sur le quartier
- Place aux jardins, association ayant pour but de démocratiser la pratique de la végétalisation urbaine par l'intermédiaire d'espaces de cultures partagés, comme les jardins partagés et les espaces verts de rencontre.
- Les Caprices de Marianne, proposant des projets artistiques autour de la musique classique afin de la rendre accessible pour plus de diversité sociale, culturelle et intergénérationnelle.

ARTICLE 3 – CARACTÉRISTIQUES DU LOCAL

La Maison des Initiatives sera temporairement relocalisée dans le lot n°101 de la galerie commerciale de Dravemont, d'une surface de 40 m², propriété de Bordeaux Métropole.

A terme, elle sera accueillie dans un bâtiment neuf implanté sur l'espace situé entre l'avenue Allende et la rue Jules Verne, à proximité de la station de tramway. Bordeaux Métropole sera propriétaire et maître d'ouvrage de l'installation de ce bâtiment.

A la livraison de celui-ci (date prévisionnelle : fin 2020), la Maison des Initiatives quittera le lot n°101 de la galerie commerciale et s'installera dans ce bâtiment.

Le futur bâtiment sera constitué d'un espace fermé chauffé de 50 m² et d'une terrasse. Son programme est en cours d'élaboration à la date de signature de la présente convention.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES DIFFERENTS PARTENAIRES

Bordeaux Métropole s'engage à :

- financer le poste d'animateur de la Maison des Initiatives. Les missions de l'animateur couvriront l'ensemble du périmètre du projet de renouvellement urbain Palmer-Saraillère-8 mai 45-Dravemont et son temps de présence sera partagé à 50% entre la Maison des Initiatives de Dravemont et la Maison du projet de Cenon ;
- porter la maîtrise d'ouvrage de la construction de la nouvelle structure située sur l'avenue Allende : frais de conception, frais de construction et frais d'aménagement intérieur du module ;
- réaliser l'habillage extérieur de la Maison des Initiatives, sur le local provisoire de la galerie commerciale ainsi que sur la nouvelle structure ;
- réaliser les supports de communication fixes et temporaires sur le projet de renouvellement urbain ;
- co-financer le relogement provisoire de la Maison des Initiatives dans la galerie commerciale.

La ville de Floirac s'engage à :

- mobiliser des agents de la Direction proximité et relations citoyennes sur des actions de participation et de concertation dans le cadre du renouvellement urbain ;
- animer et encadrer des chantiers jeunes, repérer des publics en difficulté ;
- effectuer des médiations sur le quartier ;
- mener des projets en lien avec l'insertion, l'emploi, l'accès aux droits ;
- porter la maîtrise d'ouvrage et co-financer les travaux pour le relogement provisoire de la Maison des Initiatives dans la galerie commerciale ;
- financer les fluides, les fournitures et les petits équipements nécessaires au fonctionnement de la Maison des Initiatives.

Aquitanis s'engage via les abattements Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à :

- développer une démarche d'accompagnement des habitants du quartier pour faire vivre la solidarité,
- favoriser la montée en compétence des habitants en matière d'animation du quartier et de ses résidences,
- soutenir des projets d'animation et accompagner les habitants dans la mutation urbaine,
- fédérer les habitants et les acteurs du quartier autour du projet urbain,
- mobiliser le public (porte à porte, affichage, sms..) et le personnel Aquitanis sur les manifestations ou temps conviviaux,
- mettre à disposition un local commun résidentiel « l'escale »,
- participer financièrement aux actions entérinées par le comité d'animation de la maison des initiatives.

Le GIP-GPV s'engage à :

- mettre à disposition la cheff(e) de projet CitésLab à raison d'une demi-journée par semaine (permanences) pour assurer l'accueil des porteurs de projet et habitants du quartier qui souhaitent développer un projet entrepreneurial (accompagnement personnalisé et orientation vers le réseau des acteurs de la création d'entreprise) ;
- coordonner un programme d'animations, événements autour de l'entrepreneuriat, la création d'activité, le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en partenariat avec les réseaux économiques ;
- promouvoir ce lieu auprès de réseaux économiques afin qu'ils soient présents sur le quartier Dravemont.

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération.

ARTICLE 5 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GOUVERNANCE DE LA MAISON DES INITIATIVES

L'animateur de la Maison des Initiatives a pour mission la coordination des partenaires et le fonctionnement du lieu.

Un Comité de projet est mis en place et réunit l'ensemble des parties de la convention. Le secrétariat du comité est assuré par l'animateur de la Maison des initiatives. Il se réunit autant que de besoin (a minima tous les trois mois).

Ce comité a pour objet de proposer une programmation en matière d'animation, de définir les dépenses, les budgets, les aménagements à réaliser et tout autre aspect lié au fonctionnement du local, dans le cadre du budget prévu annuellement par chacune des parties.

La programmation en matière d'expositions ou d'événements sera également validée d'un commun accord par les parties au sein du Comité de projet.

Un planning partagé de la Maison des Initiatives sera mis en place. Il sera mis à jour régulièrement par l'animateur de la Maison des Initiatives.

La communication autour des actions mises en place à la Maison des Initiatives, ainsi que du planning mensuel, sera précisée par le Comité de projet en fonction de la nature des actions. Les moyens de communication de l'ensemble des parties pourront être mobilisés (exemple : sites Internet, affichages, comptes Facebook...).

Divers supports d'information seront également disponibles sur place et mis à jour régulièrement par l'animateur de la Maison des Initiatives.

ARTICLE 6 - USAGE DES LOCAUX

La Maison des Initiatives a vocation à accueillir du public, avec une capacité maximale de 40 personnes. Afin de permettre une bonne information du public, les horaires d'ouverture devront prévoir un accueil du public sur certaines heures les week-ends et tout au long de l'année.

Le local pourra être mis à disposition de tiers pour mener des actions rentrant dans le champ des missions portées par la Maison des Initiatives et décrites dans l'article 2 de la présente convention.

Les utilisateurs sollicitant le local doivent en faire la demande auprès de l'animateur de la Maison des Initiatives. La demande sera examinée par le Comité de projet et, en cas d'accord, donnera lieu à une convention spécifique décrivant les modalités d'utilisation (remise des clés, respect du matériel et des lieux...).

ARTICLE 7 – ASSURANCES - RESPONSABILITES

1 - ASSURANCES

Pendant l'installation temporaire dans le lot n°101 de la galerie commerciale

La ville de Floirac s'assurera auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue contre les risques responsabilité civile, incendie, explosion, vol, foudre, bris de glace et dégâts des eaux, ainsi que contre tous risques locatifs et recours des voisins et des tiers résultant de son activité ou de sa qualité. Les conditions d'utilisation du lot n°101 fait l'objet d'une convention spécifique entre Bordeaux Métropole et la ville de Floirac.

A compter de la livraison du nouveau bâtiment

Bordeaux Métropole s'assurera contre les risques responsabilité civile, incendie, explosion, vol, foudre, bris de glace et dégâts des eaux et contre tous risques locatifs et les recours des voisins et des tiers résultant de son activité ou de sa qualité auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue.

2- RESPONSABILITÉ RECOURS

Pendant l'installation temporaire dans le lot n°101 de la galerie commerciale

La ville de Floirac sera responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses agents ou de ses préposés.

La ville de Floirac répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle que par ses agents, préposés, et toute personne effectuant des travaux ou des interventions pour son compte.

A compter de la livraison du nouveau bâtiment

Bordeaux Métropole sera responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses agents ou de ses préposés.

Bordeaux Métropole répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle que par ses agents, préposés, et toute personne effectuant des travaux ou des interventions pour son compte.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature par la dernière des quatre (4) parties pour une durée de 4 ans.

La présente convention pourra être prorogée pour une durée d'un (1) an, par voie d'avenant, après accord de l'ensemble des parties. Les conditions contractuelles de ce renouvellement seront précisées dans l'avenant.

ARTICLE 9 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Les parties s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à respecter les orientations annuelles du budget présenté en annexe. Les montants mentionnés dans la présente convention et son annexe sont des estimations prévisionnelles. Leur ajustement en fonction des coûts réellement constatés ou leur actualisation dans le temps ne nécessite pas la conclusion d'un avenant, mais fera l'objet d'une validation par les parties dans le respect de leurs procédures internes respectives. En revanche, toute autre modification de la présente convention ou des engagements des parties fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 – CLAUSE JURIDICTIONNELLE

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Annexe 1 : budget prévisionnel en investissement et fonctionnement

Etabli en quatre (4) exemplaires originaux

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Floirac,
JJ. PUYOBRAU

Pour Bordeaux Métropole,
P.BOBET

Pour Aquitanis,
JL GORCE

Pour le GIP GPV, son Président
J TOUZEAU

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT
Maison des Initiatives Floirac
FEDER n° 2244910 / "SocialLab - Création d'espaces de proximité dans les quartiers"

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES (TTC)	2019 *	2020 *	2021 **	2022 **	RECETTES	2 019	2 020	2 021	2 022
Charges de fonctionnement	21 700	8 500	2 500	2 500	Bordeaux Métropole	42 100	28 500	23 000	23 000
Fluides (eau / électricité/ internet)	2 000	2 000	2 000	2 000	Mise à disposition d'ingénierie	40 000	20 000	20 000	20 000
Mise à disposition des locaux par Aquitanis	19 200				Prise en charge frais de communication	2 000	2 000	2 000	2 000
Mise à disposition des locaux par Bdx Métropole		6 000			Mise à disposition local assurances		6 000	500	500
Assurance du local	500	500	500	500	Abonnement Internet, téléphonie	100	500	500	500
Budget d'animation, réception	2 500	8 500	12 500	12 500	Aquitanis	27 200	14 000	18 000	18 000
Frais de réception/ animation / evenements		3 000	5 000	5 000	Valorisation Loyer	19 200	0	0	0
Prestations extérieures , autres partenariats pour organisations de temps d'échanges, evenements		3 000	5 000	5 000	Participation à l'animation du lieu ("Vivre ensemble" TFPB)	0	6 000	10 000	10 000
Supports de communication spécifique (flyers, affiches, panneaux d'information...)	2 000	2 000	2 000	2 000	Valorisation subventions accompagnement social actions locales Dravemont	8 000	8 000	8 000	8 000
Fournitures diverses et petits équipements	500	500	500	500	Ville de Floirac	15 500	17 500	17 000	17 000
Ingénierie	73 000	53 000	53 000	53 000	Mise à disposition d'ingénierie	13 000	15 000	15 000	15 000
Animateur Maison des Initiatives	40 000	20 000	20 000	20 000	Fluides (eau, électricité)	1 500	1 500	1 500	1 500
Ville de Floirac - Ingénierie Direction Proximité Relations Citoyennes (participation, médiation, vie locale...)	13 000	15 000	15 000	15 000	assurances	500	500		
GPV - Chef de projet Cités Lab	12 000	10 000	10 000	10 000	Achats/ fournitures/ divers	500	500	500	500
Valorisation accompagnement social actions locales Dravemont	8 000	8 000	8 000	8 000	GIP GPV	12 400	10 000	10 000	10 000
					Mise à disposition d'ingénierie	12 000	10 000	10 000	10 000
					Connexion internet	400			
TOTAL DEPENSES	97 200	70 000	68 000	68 000	TOTAL RECETTES	97 200	70 000	68 000	68 000
<i>* Localisation de la Maison des Initiatives dans le modulaire sur le square Allende jusqu'en novembre 2019, puis dans un local de la galerie commerciale</i> <i>** Localisation de la Maison des Initiatives dans un nouveau bâtiment Avenue Allende à partir de 2021</i>									

INVESTISSEMENT									
DEPENSES (TTC)	2019	2020	2021	2022	RECETTES	2019	2020	2021	2022
DECONSTRUCTION MODULE SQUARE ALLENDE	9 460	0	0	0	DECONSTRUCTION MODULE SQUARE ALLENDE	9 460	0	0	0
Déconstruction /Démontage (dont chantier insertion Compagnons Bâtisseurs /Solibât)	9 460				Bordeaux Métropole				
					Prise en charge des travaux (MOA)	9 460			
LOCAL PROVISoire GALERIE COMMERCIALE	13 500	0	0	0	LOCAL PROVISoire GALERIE COMMERCIALE	13 500			
Travaux d'aménagement	10 000				Ville de Floirac				
Habillage graphique extérieur	3 500				Prise en charge des travaux (MOA)	10 000			
					Bordeaux Métropole				
					Habillage vitrine	3 500			
LOCAL DEFINITIF (AVENUE ALLENDE)	0	103 500	0	0	LOCAL DEFINITIF (AVENUE ALLENDE)		103 500		
Travaux de construction + VRD + aménagement intérieur		100 000			Bordeaux Métropole				
Habillage graphique extérieur		3 500			Prise en charge des travaux (MOA)		103 500		
TOTAL DEPENSES	22 960	103 500	0	0	TOTAL RECETTES	22 960	103 500	0	0